

# Fiche de Donnée de Sécurité

**D1579**

## **LAWAstick colle- mousse façade**

Vente Suisse:  
Karl Bubenhofer AG  
Hirschenstrasse 26  
Postfach  
9201 Gossau  
Switzerland  
+41 71 387 41 41



**KARL BUBENHOFER AG**, Hirschenstrasse 26, CH-9201 Gossau SG  
Tél. +41 71 387 41 41, [info@kabe-farben.ch](mailto:info@kabe-farben.ch), [www.kabe-peintures.ch](http://www.kabe-peintures.ch)  
Peintures bâtiment - crépi - isolation façades - vernis industriel et en poudre

# Fiche de données de sécurité

## selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 19.08.2021

Numéro de version 2

Révision: 19.08.2021

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/de la préparation et de la société/l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

- Nom du produit: **LAWAstick Fassaden-Schaumkleber 750 ml, B1**
- Emploi de la substance / de la préparation Colle au polyuréthane à faible expansion

#### 1.3 Renseignements concernant le fabricant qui fourni la fiche de données de sécurité

##### Producteur/fournisseur:

KARL BUBENHOFER AG  
 Hirschenstrasse 26  
 CH-9201 Gossau SG  
 Phone +41 71 387 41 41  
<http://www.kabe-farben.ch>  
[info@kabe-farben.ch](mailto:info@kabe-farben.ch)

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence:

Tox Info Suisse  
 Numéro d'urgence 24h/24: 145 (de l'étranger : +41 44 251 51 51)  
 Cas non-urgents: +41 44 251 66 66

### RUBRIQUE 2: Composition/informations sur les composants

#### 2.2 Préparations

- Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

#### Composants dangereux:

CAS: 9016-87-9	diisocyanate de diphenylméthane, isomères et homologues Resp. Sens. 1, H334; Carc. 2, H351; STOT RE 2, H373; Acute Tox. 4, H332; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1, H317; STOT SE 3, H335	25-50%
CAS: 13674-84-5 EINECS: 237-158-7 Reg.nr.: 01-2119486772-26-xxxx	Tris(2-chlorisopropyl)-phosphat Acute Tox. 4, H302	10-20%
CAS: 115-10-6 EINECS: 204-065-8 Reg.nr.: 01-2119472128-37-xxxx	oxyde de diméthyle Flam. Gas 1, H220; Press. Gas (Comp.), H280	2,5-10%
CAS: 75-28-5 EINECS: 200-857-2	isobutane Flam. Gas 1, H220; Press. Gas (Comp.), H280	2,5-10%
CAS: 74-98-6 EINECS: 200-827-9	propane Flam. Gas 1, H220; Press. Gas (Comp.), H280	1-2,5%

- Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

### RUBRIQUE 3: Identification des dangers

#### 3.1 Classification de la substance ou de la préparation

##### Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



flamme

Aerosol 1 H222-H229 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.



danger pour la santé

Resp. Sens. 1 H334

Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

Carc. 2 H351

Susceptible de provoquer le cancer.

STOT RE 2 H373

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

(suite page 2)

**Fiche de données de sécurité**  
selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 19.08.2021

Numéro de version 2

Révision: 19.08.2021

**Nom du produit: LAWastick Fassaden-Schaumkleber 750 ml, B1**

(suite de la page 1)



Acute Tox. 4	H332	Nocif par inhalation.
Skin Irrit. 2	H315	Provoque une irritation cutanée.
Eye Irrit. 2	H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
Skin Sens. 1	H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
STOT SE 3	H335	Peut irriter les voies respiratoires.

**· 3.2 Éléments d'étiquetage****· Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.**· Pictogrammes de danger**

GHS02 GHS07 GHS08

**· Mention d'avertissement** Danger**· Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**

diisocyanate de diphenylméthane, isomères et homologues

**· Mentions de danger**

- H222-H229 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
- H332 Nocif par inhalation.
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
- H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- H351 Susceptible de provoquer le cancer.
- H335 Peut irriter les voies respiratoires.
- H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

**· Conseils de prudence**

- P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
- P102 Tenir hors de portée des enfants.
- P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
- P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
- P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
- P260 Ne pas respirer les brouillards/vapeurs/aérosols.
- P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
- P280 Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux.
- P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.
- P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
- P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
- P342+P311 En cas de symptômes respiratoires: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
- P405 Garder sous clef.
- P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.
- P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

(suite page 3)

CH/FR

# Fiche de données de sécurité

## selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 19.08.2021

Numéro de version 2

Révision: 19.08.2021

**Nom du produit: LAWastick Fassaden-Schaumkleber 750 ml, B1**

(suite de la page 2)

**· Indications complémentaires:**

Ce produit nécessite des avertissements tactiles lorsqu'il est fourni au grand public.

Les personnes déjà sensibilisées aux diisocyanates peuvent développer des réactions allergiques en utilisant ce produit. Il est conseillé aux personnes souffrant d'asthme, d'eczéma ou de réactions cutanées d'éviter le contact, y compris cutané, avec ce produit. Ce produit ne doit pas être utilisé dans les lieux insuffisamment ventilés, sauf avec un masque de protection équipé d'un filtre antigaz adapté (de type A1 répondant à la norme EN 14387).

Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique.

**· 3.3 Autres dangers**

Sans aération suffisante, il peut y avoir formation de mélanges explosifs.

Pendant le transport en voiture les bidons doivent se tenir debout dans l'espace de chargement. Les risques mentionnés sont valables pour le contenu non-réagi de la boîte ou de la mousse fraîche. Lorsque le moussage des ergols sont très inflammables.

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

**· Remarques générales:**

Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

Autoprotection du secouriste d'urgence.

Position et transport en position latérale stable.

**· Après inhalation:**

Amener les sujets à l'air frais et les garder au calme.

Donner de l'air frais en abondance et consulter un médecin pour plus de sécurité.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

**· Après contact avec la peau:**

Retirer immédiatement les vêtements contaminés. Laver la peau avec de l'eau et du savon.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

Retirer délicatement mousse fraîche mécaniquement.

**· Après contact avec les yeux:**

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.

**· Après ingestion:**

Boire de l'eau en abondance et donner de l'air frais. Consulter immédiatement un médecin.

Envoyer immédiatement chercher un médecin.

**· Indications destinées au médecin:****· Risques**

En cas de concentrations de sensibilisation respiratoire dessous de la threshold peut déclencher des symptômes asthmatiques.

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

**· 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou de la préparation**

Formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

Peut être dégagé en cas d'incendie:

Oxyde d'azote (NOx)

Chlorure d'hydrogène (HCl)

Cyanure d'hydrogène (HCN)

Vapeurs d'isocyanate et des traces d'acide cyanhydrique.

Monoxyde de carbone (CO)

Danger d'éclatement par chauffage.

Peut former des mélanges explosifs gaz-air.

**· Moyens d'extinction:**

CO<sub>2</sub>, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

Mousse

**· Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité: Jet d'eau à grand débit**

(suite page 4)

# Fiche de données de sécurité

## selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 19.08.2021

Numéro de version 2

Révision: 19.08.2021

**Nom du produit: LAWastick Fassaden-Schaumkleber 750 ml, B1**

(suite de la page 3)

- **Équipement spécial de sécurité:** Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
- **Autres indications**  
Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.  
Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**  
Veiller à une aération suffisante.  
Tenir éloigné des sources d'inflammation.  
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**  
Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.  
En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**  
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).  
Ne pas rincer à l'eau ou aux produits nettoyants aqueux.  
Laisser durcir, recueillir par moyen mécanique.
- **6.4 Référence à d'autres rubriques**  
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.  
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.  
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**  
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.  
Ouvrir et manipuler les récipients avec précaution.
- **Préventions des incendies et des explosions:**  
Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.  
Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.  
Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.  
Récipient sous pression: A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50°C (par exemple, aux lampes à incandescence). Ne pas percer ou brûler, même après usage.
- **Stockage:**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**  
Ne conserver que dans le fût d'origine.  
Ne pas stocker le produit dans les couloirs ou escaliers puits.  
Stocker dans un endroit frais.  
Respecter les prescriptions légales pour le stockage des emballages sous pression.
- **Indications concernant le stockage commun:** Pas nécessaire.
- **Autres indications sur les conditions de stockage:**  
Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.  
Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.  
Stocker au frais, un fort échauffement provoquant des montées de pression et un risque d'éclatement.  
Ne pas stocker avec des produits oxydants et de matériel de salle de bains Les allumage.

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**  
Sans autre indication, voir point 7.

(suite page 5)

CH/FR

# Fiche de données de sécurité

## selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 19.08.2021

Numéro de version 2

Révision: 19.08.2021

**Nom du produit: LAWastick Fassaden-Schaumkleber 750 ml, B1**

(suite de la page 4)

<b>· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:</b>	
<b>9016-87-9 diisocyanate de diphenylméthane, isomères et homologues</b>	
VME (Suisse)	Valeur momentanée: 0,02 mg/m <sup>3</sup> Valeur à long terme: 0,02 mg/m <sup>3</sup> SB;als Gesamt-NCO gemessen
<b>115-10-6 oxyde de diméthyle</b>	
VME (Suisse)	Valeur à long terme: 1910 mg/m <sup>3</sup> , 1000 ppm
<b>75-28-5 isobutane</b>	
VME (Suisse)	Valeur momentanée: 7600 mg/m <sup>3</sup> , 3200 ppm Valeur à long terme: 1900 mg/m <sup>3</sup> , 800 ppm
<b>74-98-6 propane</b>	
VME (Suisse)	Valeur momentanée: 7200 mg/m <sup>3</sup> , 4000 ppm Valeur à long terme: 1800 mg/m <sup>3</sup> , 1000 ppm

**· Remarques supplémentaires:**

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

**· Equipement de protection individuel:****· Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

**· Protection respiratoire:**

N'est pas nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation.

Filtre provisoire:

Filtre AX

**· Protection des mains:**

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

**· Matériau des gants**

Épaisseur du matériau recommandée:  $\geq 0,5$  mm

Caoutchouc nitrile

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

**· Temps de pénétration du matériau des gants**

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

**· Protection des yeux:** Lunettes de protection**· Protection du corps:** Vêtements de travail protecteurs

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

**· 9.2 Autres informations**

pression du récipient: 5-6 bar

**· Indications générales.****· Aspect:**

**Forme:**

Aérosol

**Couleur:**

Selon désignation produit

**· Odeur:**

Caractéristique

**· Seuil olfactif:**

Non déterminé.

(suite page 6)

CH/FR

## Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 19.08.2021

Numéro de version 2

Révision: 19.08.2021

**Nom du produit: LAWastick Fassaden-Schaumkleber 750 ml, B1**

(suite de la page 5)

· valeur du pH:	Non déterminé.
· Changement d'état Point de fusion/point de congélation: Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	Non déterminé. Non déterminé.
· Point d'éclair	Non applicable, comme aérosol.
· Inflammabilité (solide, gaz):	Non applicable.
· Température d'inflammation:	235 °C
· Température de décomposition:	Non déterminé.
· Température d'auto-inflammabilité:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· Propriétés explosives:	Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.
· Limites d'explosion: Inférieure: Supérieure:	1,7 Vol % 18,6 Vol %
· Pression de vapeur:	Non applicable.
· Densité à 20 °C: · Densité relative. · Densité de vapeur: · Vitesse d'évaporation.	1,06 g/cm <sup>3</sup> Non déterminé. Non déterminé. Non applicable.
· Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:	Pas ou peu miscible
· Coefficient de partage: n-octanol/eau:	Non déterminé.
· Viscosité: Dynamique: Cinématique: · VOC (CE) · VOC (CE) · VOCV (CH)	Non déterminé. Non déterminé. 168,1 g/l 15,86 % 15,14 %

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.5 Matières incompatibles:** Acides, bases, agents oxydants. Les amines et les alcools. Polyols et de l'eau.
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux connus

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **Toxicité aiguë**  
Nocif par inhalation.

#### · Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

#### 9016-87-9 diisocyanate de diphenylméthane, isomères et homologues

Oral	LD50	>5.000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>5.000 mg/kg (lapin)
Inhalatoire	LC50/4 h	0,49 mg/l (rat)

(suite page 7)

# Fiche de données de sécurité

## selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 19.08.2021

Numéro de version 2

Révision: 19.08.2021

**Nom du produit: LAWastick Fassaden-Schaumkleber 750 ml, B1**

(suite de la page 6)

**13674-84-5 Tris(2-chlorisopropyl)-phosphat**

Oral	LD50	1.500 mg/kg (rat)
------	------	-------------------

**115-10-6 oxyde de diméthyle**

Inhalatoire	LC50/4 h	308 mg/l (rat)
-------------	----------	----------------

- **Effet primaire d'irritation:**
- **Corrosion cutanée/irritation cutanée**  
Provoque une irritation cutanée.
- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**  
Provoque une sévère irritation des yeux.
- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**  
Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.  
Peut provoquer une allergie cutanée.
- **Indications toxicologiques complémentaires:**
- **Mutagénicité sur les cellules germinales**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité**  
Susceptible de provoquer le cancer.
- **Toxicité pour la reproduction**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**  
Peut irriter les voies respiratoires.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**  
Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
- **Danger par aspiration**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Autres indications écologiques:**
- **Indications générales:**  
Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations, même pas en petite quantité.

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation:**  
Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
- **Emballages non nettoyés:**
- **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- |  |  |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>· <b>14.1 Numéro ONU</b></li> <li>· <b>ADR, IMDG, IATA</b></li> </ul>   | UN1950   |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>· <b>14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU</b></li> <li>· <b>ADR</b></li> <li>· <b>IMDG</b></li> <li>· <b>IATA</b></li> </ul> | 1950 AÉROSOLS<br>AEROSOLS<br>AEROSOLS, inflammable |

(suite page 8)



## Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 19.08.2021

Numéro de version 2

Révision: 19.08.2021

**Nom du produit: LAWastick Fassaden-Schaumkleber 750 ml, B1**

(suite de la page 7)

**· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport**
**· ADR**


· **Classe** 2.1 F Gaz.  
· **Étiquette** 2.1

**· IMDG, IATA**


· **Class** 2.1  
· **Label** 2.1

**· 14.4 Groupe d'emballage**

· **ADR, IMDG, IATA** néant

**· 14.5 Dangers pour l'environnement:**

· **Marine Pollutant:** Non

**· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Attention: Gaz.

**· Numéro d'identification du danger (Indice Kemler):**

-

**· No EMS:**

F-D,S-U

**· Stowage Code**

SW1 Protected from sources of heat.

SW22 For AEROSOLS with a maximum capacity of 1 litre: Category A. For AEROSOLS with a capacity above 1 litre: Category B. For WASTE AEROSOLS: Category C, Clear of living quarters.

**· Segregation Code**

SG69 For AEROSOLS with a maximum capacity of 1 litre:

Segregation as for class 9. Stow "separated from" class 1 except for division 1.4.

For AEROSOLS with a capacity above 1 litre:

Segregation as for the appropriate subdivision of class 2.

For WASTE AEROSOLS:

Segregation as for the appropriate subdivision of class 2.

**· 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC**

Non applicable.

**· Indications complémentaires de transport:**
**· ADR**
**· Quantités limitées (LQ)**

1L

**· Quantités exceptées (EQ)**

Code: E0

Non autorisé en tant que quantité exceptée

**· Catégorie de transport**

2

**· Code de restriction en tunnels**

D

(Les marchandises dangereuses en "LQ" avec une masse de plus de 8 tonnes brutes de LQ tombe sous le code de restriction en tunnel "E")

(suite page 9)

# Fiche de données de sécurité

## selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 19.08.2021

Numéro de version 2

Révision: 19.08.2021

**Nom du produit: LAWastick Fassaden-Schaumkleber 750 ml, B1**

(suite de la page 8)

- |  |  |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>· <b>IMDG</b></li> <li>· <b>Limited quantities (LQ)</b></li> <li>· <b>Excepted quantities (EQ)</b></li> </ul> | 1L<br>Code: E0<br>Not permitted as Excepted Quantity |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>· <b>"Règlement type" de l'ONU:</b></li> </ul>  | UN 1950 AÉROSOLS, 2.1                                |

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- **Directive 2012/18/UE**
- **Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** Aucun des composants n'est compris.
- **Catégorie SEVESO P3a AÉROSOLS INFLAMMABLES**
- **Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas** 150 t
- **Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut** 500 t
- **Prescriptions nationales:**
- **Indications sur les restrictions de travail:**  
 Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes.  
 Respecter les limitations d'emploi pour les femmes enceintes et pour celles qui allaitent.
- **Directives techniques air:**

Classe	Part en %
I	25-50
NK	2,5-5

- **Classement des liquides pouvant polluer les eaux:** classe B (Classification propre)
- **VOC (CE)** 15,86 %
- **VOCV (CH)** 15,14 %

### RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- **Phrases importantes**  
 H220 Gaz extrêmement inflammable.  
 H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.  
 H302 Nocif en cas d'ingestion.  
 H315 Provoque une irritation cutanée.  
 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.  
 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
 H332 Nocif par inhalation.  
 H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.  
 H335 Peut irriter les voies respiratoires.  
 H351 Susceptible de provoquer le cancer.  
 H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
- **Acronymes et abréviations:**  
 RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer  
 ICAO: International Civil Aviation Organisation  
 emp, court, system: employé, employée, à court terme, effets systémiques  
 emp, long, system employé, employée, à long terme, effets systémiques  
 cons, court, system: consommateur, , à court terme, effets systémiques  
 emp, long,, local: employé, employée, à long terme, effets locaux  
 cons, long, local: consommateur, à long terme, effets locaux  
 cons, long, system consommateur, à long terme, effets systémiques  
 ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route  
 IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

(suite page 10)

# Fiche de données de sécurité

## selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 19.08.2021

Numéro de version 2

Révision: 19.08.2021

**Nom du produit: LAWastick Fassaden-Schaumkleber 750 ml, B1**

(suite de la page 9)

IATA: International Air Transport Association  
GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals  
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances  
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances  
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)  
VOCV: Lenkungsabgabe auf flüchtigen organischen Verbindungen, Schweiz (Swiss Ordinance on volatile organic compounds)  
VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)  
LC50: Lethal concentration, 50 percent  
LD50: Lethal dose, 50 percent  
Flam. Gas 1: Gaz inflammables – Catégorie 1  
Aerosol 1: Aérosols – Catégorie 1  
Press. Gas (Comp.): Gaz sous pression – Gaz comprimé  
Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4  
Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2  
Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2  
Resp. Sens. 1: Sensibilisation respiratoire – Catégorie 1  
Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1  
Carc. 2: Cancérogénicité – Catégorie 2  
STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3  
STOT RE 2: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) – Catégorie 2

· \* **Données modifiées par rapport à la version précédente**

CH/FR